



Nouveaux taux de cotisation pour 2026

Qui dit début d'année (civile, bien sûr!) dit changement dans les différents taux de cotisation! À partir du 1^{er} janvier 2026, vous remarquerez que les retenues effectuées sur vos paies varieront quelque peu. Afin de vous aider à y voir plus clair, voici un explicatif.

	Régie des rentes du Québec (RRQ)		Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)		Assurance-emploi (AE)	
	2025	2026	2025	2026	2025	2026
Maximum annuel assurable	71 300 \$	74 600 \$	98 000 \$	103 000 \$	65 700 \$	68 900 \$
2^e plafond (RRQ)	81 200 \$	85 000 \$				
Taux de cotisation	6,40 % 4,00 %*	6,30 % 4,00 %	0,494 %	0,430 %	1,31 %	1,30 %
Cotisation maximale annuelle	4 339,20 \$ 396,00 \$*	4 479,30 \$ 416,00 \$	484,12 \$	442,90 \$	860,67 \$	895,70 \$

Pour le RRQ, le salaire maximum est celui indiqué, mais la cotisation est calculée à partir de votre salaire moins 3 500 \$.

* Le 4,00 % s'applique pour la portion de salaire au-dessus du maximum annuel assurable, qui est de 74 600 \$, mais en dessous du maximum supplémentaire des gains admissibles, qui est de 85 000 \$. La cotisation totale maximale est donc de 4 895,30 \$.

Taux de cotisation pour le RREGOP

Le taux est de 8,63 % du salaire excédant 18 650 \$. En 2025, il était de 9,09 % du salaire excédant 17 825 \$.

Dans le tableau ci-contre se trouvent des exemples de la cotisation annuelle au RREGOP selon votre échelon salarial en 2026 en comparaison avec l'équivalent en utilisant les paramètres de 2025. Les montants ont été calculés

Échelon	Cotisation 2025	Cotisation 2026
3	± 3 979 \$	± 3 840 \$
5	± 4 430 \$	± 4 278 \$
9	± 5 442 \$	± 5 263 \$
13	± 6 532 \$	± 6 324 \$
16	± 7 729 \$	± 7 489 \$

en fonction des salaires réels, c'est-à-dire ceux ayant été obtenu dans la convention collective 2023-2028.